



Bilan annuel 2022

AAPPMA LA DURDENT

Composition du Bureau

Président : Pierre-Marie MICHEL

Vices président : Mathieu GOTRAND Claude DEBREE

Trésorier : Sophie OSOUF

Secrétaire : Nicolas BENSUSSAN

Autres membres : Gilbert NICOLLE, Christian MICOL,
Ludovic BUSNEL, Agnès et Jean-Paul VERNIZEAU, Jean-Francois
MAS

En introduction de cette 69^{ème} Assemblée Générale, Pierre Marie MICHEL, Président de l'AAPPMA la Durdent, salue et remercie l'ensemble des partenaires et des pêcheurs invités et présents à cette assemblée. Il tient à démarrer cette assemblée par une présentation et un remerciement des équipes qui constituent le conseil d'administration de la Durdent. Cette nouvelle équipe composée de 12 membres a pris ses fonctions de façon extrêmement motivée à partir du 1^{er} janvier 2021 et l'AAPPMA est vraiment très satisfaite de cette évolution et cette nouvelle dynamique créée pour permettre le développement du loisir pêche dans la vallée.

RAPPORT MORAL

L'AAPMMA de la Durdent a été créée en janvier 1954 ce qui représente 68 années d'actions en faveur de la pratique de la pêche et de la protection des milieux aquatiques.

Il est rappelé comme chaque année que la pêche est le deuxième sport le plus pratiqué après le football puisque notre fédération regroupe quasiment 1,5 millions de participants en comptant uniquement les pêcheurs en eau douce. En Seine-Maritime, on dénombre en 2022 plus de 8500 pêcheurs. Il y a autour de 40 000 bénévoles qui s'investissent. Les pêcheurs dépensent en **moyenne 681 euros** pour un poids de plus de 2 milliards à l'échelle française. Notre association est majoritairement financée par l'adhésion de nos membres. Elle participe activement à l'éducation et la sensibilisation environnementale. A l'heure où notre loisir est attaqué par des associations animalistes, extrémistes, qui n'ont qu'un seul but, faire interdire notre passion, il me semble bon de le rappeler.

L'année 2022 a été marquée par un fort développement de la pêche avec un nombre nettement plus important de permis qui a été pris.

C'est l'occasion de rappeler comment est utilisée cette cotisation :

- 9% est reversé à l'agence de l'eau. C'est un organisme qui contribue, avec l'argent récolté à mettre en place des aménagements comme les passes à poissons par exemple. Elle finance également en partie la lutte contre l'érosion des sols et donc les coulées de boues qui appauvrissent notre rivière.
- 24% du montant de cette carte de pêche est attribué pour l'EGHO, l'URNE ou le club halieutique, des réciprocitys qui vous permettent de pêcher 91 départements avec un seul permis.
- 26% va à la Fédération Nationale pour la Pêche en France qui réalise et finance des études scientifique, des projets d'acquisition de parcours, des labellisations gîte de pêche, et qui exerce un travail de représentation à l'échelle nationale.
- 40% est partagé localement entre la Fédération départementale et l'AAPPMA. Cela sert notamment à payer les baux de pêche et les actions de préservation des populations piscicoles

LES EFFECTIFS

Concernant les permis adulte, on peut remarquer une augmentation avec 293 cartes contre 240

l'année dernière. Il y a 10 ans, le nombre de cartes ne dépassait pas 150. La carte inter-fédérale est encore largement majoritaire. Ceci confirme son intérêt. Concernant les permis féminin, la tendance à la hausse amorcée depuis 2020 se poursuit avec désormais 30 permis alors que historiquement, nous étions plus habitué à des chiffres autour de 10, maximum 15 permis annuels.

Pour les permis jeune, une très belle augmentation que ce soit pour les 12/18 ans qui passent de 63 à 103 et également pour les jeunes qui sont désormais 104 au lieu de 84 l'année passée. Cela est très probablement lié :

- au succès des ateliers pêche nature et à l'engagement à la fois des bénévoles et de la Fédération pour permettre ces séances d'initiations gratuites et ouvertes à tous.
- Au succès du défi Float tube

Concernant les permis temporaires, les cartes vacances et journalières leur nombre augmentent avec les deux confondus, 128 permis de vendus au lieu de 96.

Pour les timbres migrateurs, sur lesquels l'association n'enregistre aucun bénéfice, le nombre reste constant avec 21 pratiquants rappelant l'intérêt des pêcheurs pour la pêche de la truite de mer.

Au total, nous avons vendu 786 permis avec 658 membres annuels. Il est rappelé que grâce à la réciprocité, ce sont davantage de pêcheurs qui foulent chaque année les berges de ce fleuve de la Durdent.

Alors cette augmentation et ces bons résultats initiés depuis 2020 ont été attribués au contexte Covid et à ce besoin de retourner vers la nature et les grands espaces, mais leur maintien voir leur amplification dans le temps nous montre qu'il y a d'autres raisons. Il est indéniable que cette augmentation de permis fait également suite :

- au retour de la pêche au lac de Caniel. Ainsi, le président tient à remercier le président de la CCCA, Monsieur Jérôme Lheureux qui a reçu favorablement notre demande ainsi qu'à Madame Guillot qui nous accompagne dans cette démarche depuis de nombreuses années. Nous remercions également, Monsieur Foiret, maire de Vittefleury qui a été moteur dans cette démarche.
- Au dynamisme de notre association à travers sa signalétique de qualité, ses actions pour une pêche sportive en No kill, l'entretien des parcours, et la communication sont clairement des éléments reconnus par les pêcheurs qui nous soutiennent en prenant leur permis chez nous plutôt que dans d'autres associations ;
- Aux retombées du défi float engagés sur la fin d'année 2022

L'association s'avère donc très satisfaite de l'évolution des adhérents qui renouvellent leur confiance dans l'AAPPMA. Néanmoins, ce fort attrait vers la durdent ne doit pas nous faire oublier la fragilité du milieu dans lequel nous exerçons ce loisir. Pour continuer à offrir des parcours de qualité, nous mettrons en place cette année un nouveau parcours et accueillerons un garde pour renforcer l'équipe.

Pour la saison 2022, Les permis ont été délivrés dans les Office de tourisme de Saint Valery-en Caux, Yvetot et Doudeville, au magasin passion pêche Durdent et également sur cartedepeche.fr

L'association tient à remercier les Offices de Tourismes, et les com com de Doudeville -Yerville et de la Côte d'Albatre qui savent nous accompagner pour mettre en valeur et assurer la promotion du loisir Pêche dans la vallée de la Durdent.

LES MANIFESTATIONS DE L'ASSOCIATION

En 2022, l'AAPPMA a pu reprendre ses actions collectives de préservation des milieux

Nettoyages des bords de berges

En 2022, deux actions de nettoyage collectif des berges ont été engagées lors du printemps de Cany le 21 mars, et lors de l'opération Leclerc « Nettoyons la nature » le 25/09. Plusieurs centaines de kilos de déchets ont été ramassés et triés.

Ateliers PECHE NATURE

Si nous voulons continuer à faire vivre notre association, il faut absolument attirer les jeunes vers notre loisir.

Depuis 2012, un effort particulier est effectué pour assurer la promotion de la pêche auprès des jeunes, mais pas uniquement sous forme d'Atelier Peche Nature. (APN)

Les Ateliers Pêche Nature, c'est un partenariat avec la Fédération des pêcheurs de Seine-Maritime visant à permettre à des novices de bénéficier d'un enseignement gratuit par un professionnel, avec une mise à disposition de matériel de pêche. Lors de ces ateliers, une sensibilisation à l'environnement est proposée avec une incitation à la remise à l'eau des poissons. Ces ateliers sont ouverts à tous et rencontrent un franc succès. Ils sont également, fortement mis en valeur par la presse locale et participent à la promotion de notre association avec un effet évidemment bénéfique pour sa notoriété.

L'association a mis en place deux événements en avril et mai 2022, une trentaine de participants

L'association remercie les bénévoles, la fédération 76, ainsi que Mr Jean Philippe HANCHARD, animateur de la Fédération de Pêche 76, pour son aide et le prêt de matériel.

Les parcours de pêche et leurs évolutions

Entretien des parcours de pêche

Les panneaux cassés ou détériorés ont été remplacés par une équipe de bénévoles particulièrement motivée que le président tient à remercier chaleureusement. Un effort particulier a été réalisé pour la signalétique qui était dégradée et compléter le panneautage pour les nouveaux parcours.

Concernant l'entretien des parcours, la même équipe de bénévoles est intervenue sur 4 journées pour nettoyer, en partenariat avec les propriétaires, les sites de pêche suivant : étangs des basses eaux, parcours des maraichers.

Pour faire vivre l'association cette année 2022, ce sont 11 009 km qui ont été parcourus par les membres bénévoles

Le président rappelle que des déchets sont régulièrement retrouvés au niveau du site des basses eaux qui est mis à disposition par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre; Les pêcheurs sont invités à faire preuve de civisme en ramassant leurs déchets mais également ceux d'autres pêcheurs ou promeneurs qui les auraient laissés sur place.

Les déversements

L'AAPPMA a procédé en 2022 au déversement de 580 kg de truites farios, ceci en 7 déversements sur la rivière, et 530 kilos de truites Arc en ciel sur l'étang des Basses Eaux en 12 déversements.

Il est précisé qu'il n'y a plus de déversements étang en juillet/aout puisque les poissons souffraient à cette période de l'année. De fait, à cette période la pêche au coup avec amorçage est possible pour la pêche du blanc.

Un déversement exceptionnel de carpes a été mis en place avec 150 kg de jeunes poissons. Face à un constat d'absence de reproduction dans le carpodrome et à un vieillissement de la population, il a été décidé de réaliser ce complément en poissons.

Il est rappelé que cette démarche de déversements n'est pas satisfaisante car elle pâlie à une dégradation du milieu et offre des prises moins intéressantes que les poissons sauvages ; C'est pourquoi l'AAPPMA œuvre pour faire la promotion d'actions qui favorisent l'amélioration des habitats naturels comme c'est le cas pour la politique de reconquête de la continuité écologique. Toutefois à défaut de travaux et d'amélioration concrète observées sur ce fleuve, cette pratique de déversement est poursuivie en observant deux règles :

- ne pas déverser de poissons sur les zones de reproductions naturelles ;
- favoriser plutôt le déversement dans les étangs ;

Garderie

L'AAPPMA remercie les 4 gardes présents pour leur implication et leur demande le bilan de l'année écoulée. Cette année, il ont effectué 193 rotations. Les gardes ne déplorent aucune grosse infraction mais plusieurs rappels à l'ordre ont été faits. Les tenus des gardes les plus anciens ont été remplacées. Un nouveau garde a pris ses fonctions en fin d'année, il s'agit d'Hervé LANGE.

Lac de Caniel

La pêche était interdite depuis 2013 au lac de Caniel, malgré de nombreuses démarches entamées par l'association seule ou soutenue par des élus comme M Thévenot, Maire de Cany-Barville, M. Foiret, Maire de Vittefleury, Mme Guilot Maire de Veulettes, Monsieur Roger, et j'en passe.

Cette fois ci, grâce à la volonté du président Jérôme Lheureux que l'AAPPMA tient à remercier très chaleureusement, nous avons pu reprendre les échanges et arriver à dessiner ensemble un projet très ambitieux de développement de la pêche sportive aux carnassiers sur le lac. Il y a depuis le 24 avril 2021 un règlement permettant la pêche aux leurres, mais en obligeant la remise à l'eau des poissons de sorte à favoriser leur développement et donc la qualité de la pêche. Cette image de pêche sportive apparaît tout à fait adaptée dans ce contexte de base de loisirs sportive.

Les pêcheurs ont donc retrouvé depuis cette date ce lac avec à la clé de belles parties de pêche déjà réalisées.

En 2022, le bilan de la pêche a été positif puisque la présence d'une pêche organisée règlementée est favorable pour les gestionnaires du lac puisqu'il n'y a plus ou presque plus de braconnage. Seul problème c'est celle des hameçons qui se prennent dans les embarcations et accessoires qu'il faudra traiter par une sensibilisation accrue et une surveillance du respect des zones de pêche.

Continuité écologique

L'AAPPMA rappelle que la Durdent est un fleuve qui a vu tourner de très nombreuses roues de moulin, malgré son linéaire relativement faible.

Les ouvrages hydrauliques ont participé à l'essor industriel de la vallée et ils présentent à ce titre, un patrimoine matériel et touristique très important pour la vallée. Pour autant, il est rappelé qu'autour de ces ouvrages gravitent de nombreux enjeux écologiques et hydrauliques. Certaines chutes d'eau ne permettent pas un passage satisfaisant des poissons, ce qui a pour conséquences de perturber/restreindre l'accès des poissons à leurs lieux de reproduction, de cache ou de nourrissage. Par ailleurs, certains ouvrages dégradent les habitats aquatiques en transformant des zones courantes favorables à la croissance des juvéniles de truites et de saumons en des successions de biefs qui ne permettent pas opportunément leur développement ; A certains endroits, en cas de forts coup d'eau, la rivière mise en bief ne déborde plus dans ses plaines alluviales naturelles, alors que cela pourrait être utile pour gérer plus en aval des inondations ou pour recharger les zones humides;

Dans le contexte de changement climatique global, les hommes et les poissons vont avoir à faire face à des situations de plus en plus difficiles : épisodes de sécheresse, de crue. Pour y faire face, cette circulation piscicole qui est demandée par la loi est indispensable pour permettre aux poissons de trouver de l'eau fraîche près des sources en cas de sécheresse et des zones refuges en cas de crues.

Le président invite les propriétaires de moulins à dépasser les dogmes, à aller au-delà des idées reçues, négatives et généralistes, qui sont trop courantes dans la vallée, pour étudier au cas par cas, chaque ouvrage, chaque situation et y trouver une solution; Pour enclencher une dynamique, l'AAPPMA suggère que l'on s'intéresse d'abord aux ouvrages les plus dégradés, sans intérêt patrimoniaux en profitant des aides exceptionnelles atteignant presque 100% du coût des études et travaux.

Gestion des parcours :

Il est rappelé que l'association de pêche de la Durdent dispose de parcours avec trois types de règles :

- les parcours mouche no kill : 6 parcours pour 2475 m
- les parcours leurres/mouche no kill : 3 parcours pour 1495 m
- les parcours toutes pêches : 12 parcours 4122 m

La moitié des parcours de la Durdent est en No kill, cela concerne majoritairement des parcours situés à l'amont du cours d'eau et sur des zones de reproduction.

A noter également la présence de parcours en réserve à Cany-Barville notamment et Héricourt-en-Caux.

Partenaires de l'association et recherche de financement

Le Président remercie cette année encore le travail partenarial entrepris avec de nombreuses collectivités, associations et entreprises. C'est pour cela que nous souhaitons mettre en valeur ce travail dans notre rapport moral.

Ces partenariats permettent nettement de faciliter le travail associatif, d'améliorer notre offre de pêche et également de garder un tarif non prohibitif sur les cartes de pêche.

Le président remercie successivement la communauté de communes de la Côte d'Albâtre, et celle du plateau de Caux Doudeville-Yerville, les mairies de Grainville la Teinturière, d'Héricourt-en-Caux, de Paluel, de Cany-Barville pour les parcours mis à disposition. Sont également remerciés les partenaires techniques et financiers comme la fédération de pêche de Seine-Maritime, Seinormigr, les offices de tourisme du Plateaux de Caux Maritime, de la Cote d'Albatre, la société LOGEAL, EDF, et le Syndicat de la Durdent.

EVOLUTION DES PARCOURS DE PECHE

Nouveau parcours de pêche à Grainville la teinturière au lieu dit du Mont Morel. Ce parcours est située sur une propriété de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre. Il existait un droit de pêche réservé aux anciens propriétaires mais l'AAPPMA a réussi à louer ces droits et permettre aux pêcheurs d'en bénéficier ;

PROJETS 2023 :

Pour 2023, l'AAPPMA renouvellera les opérations de nettoyages des berges et du lit de la rivière en partenariat avec les collectivités :

- le 13 mai dans le cadre du printemps de Cany
- le 24 septembre

L'AAPPMA renouvellera également les ateliers peche nature les 13 avril et 1 juin.

L'AAPPMA renouvellera le 12 novembre 2022 son concours de peche en float tube au lac de Caniel. Cet évènement permet à une trentaine de pêcheurs de mettre en avant leur talent pour attraper en no kill les carnassiers du lac. L'évènement sera organisé en partenariat avec la fédération des pêcheurs et la Com com de la Cote d'Albatre

L'AAPPMA renouvellera les agréments de deux gardes peche

PERSPECTIVES 2022-2025

Le conseil d'administration est également en réflexion pour des actions à plus long terme s'inscrivant en partenariat avec divers organismes :

- Organisation d'un nettoyage à grande échelle de prairies humides situées derrière les

maraichers de Vittefleury ;

- Installation d'un ponton pour les personnes à mobilité réduite sur le site des basses eaux ;

Le rapport moral de l'association est proposé à l'approbation

RAPPORT FINANCIER

Le bilan fait apparaître un total de 43810.10 € de recettes et un montant de 45 842.54 € de dépenses pour un résultat global de 2032,44 €

Il a pu être constaté sur les recettes :

- de fortes augmentations au regard du nombre supérieur de permis vendus
- des subventions identiques par rapport à 2021. Plus de kilomètres parcourus par nos membres en raison de la reprise de déplacements post covid/

Il a pu être constaté sur les dépenses

- un montant supérieur des taxes indexées directement sur une quote part de la vente des permis nationaux
- des frais de locations de permis identiques aux années précédentes.
- des frais de déversement augmentés liés à un rattrapage de l'année 2021 et à une augmentation du nombre de poissons déversés.
- des frais divers stables,

Au 1er février 2022, les comptes de l'association cumulent un montant de 37 505.45€

La commission de contrôle a approuvé les comptes le 10 mars. Le rapport est disponible sur simple demande.

Le Président propose de passer à la nomination de la commission de contrôle et indique que Mr SCHLUR et que Mme OSOUF se représentent.

Le bilan financier est en annexe

Le rapport financier de l'association est proposé à l'approbation.

Le président

